

# L'ancien surveillant du collège Paul-Bert, à Évreux, condamné pour agression sexuelle

Un trentenaire a comparu devant le tribunal d'Évreux pour des agressions sexuelles commises au collège Paul-Bert, alors qu'il était assistant d'éducation.



Un jeune homme a été condamné pour des agressions sexuelles commises au collège Paul-Bert.

Le trentenaire était très apprécié au sein du collège Paul-Bert, à Évreux (Eure), où il officiait en tant qu'assistant d'éducation. Jusqu'à ce qu'il soit licencié, la direction de l'établissement lui reprochant d'avoir eu des gestes déplacés envers trois collégiennes. Deux d'entre elles, âgées de 13 à 14 ans, décrivent sa main posée sur leur cuisse, remontant petit à petit, tandis qu'une autre parle simplement d'épaules touchées (la relaxe sera demandée par la substitut du procureur et obtenue pour ces faits).

## Une main posée « machinalement »

Dans le bureau du directeur de l'établissement, le jeune homme ne nie aucun des faits. Il dit simplement ne pas se souvenir. Les gestes sont, selon lui, effectués machinalement, sans aucune intention sexuelle. Pourtant, après un signalement du rectorat au procureur de la République, l'Ébroïcien est placé en garde à vue en 2024 et convoqué devant le tribunal le 28 mai pour agression sexuelle sur mineur de 15 ans.

[Près d'commune commune commune 1d557eb3-f39d-4986-94f6-fa20cf044f1b">Évreux, le médecin généraliste agressait sexuellement des patientes vulnérables](#)

« Je suis quelqu'un de nature tactile », répète-t-il devant le tribunal. « Comment expliquer les dénonciations précises des deux jeunes filles ? », l'interroge le président d'audience Wladis Blacque-Belair. L'ex-assistant d'éducation indique qu'il souhaitait calmer l'une d'elles. « Elle bougeait. J'ai touché la cuisse sans faire attention », assure-t-il. Pour la deuxième, la main sur la cuisse a été posée « machinalement ». Et « le fait de remonter, ce n'était pas consciemment ». Le jeune homme n'avait « aucune intention de traumatiser ».

Sa convocation dans le bureau du principal, sa garde à vue et son passage au tribunal ont agi comme un électrochoc sur celui qui n'avait jamais fait parler de lui avant cette affaire. Intérimaire, il se force désormais à ranger ses mains lorsqu'il parle à quelqu'un. Il espère être professeur de langue en septembre. Un projet qu'une condamnation pour agression sexuelle, automatiquement suivie d'une interdiction d'exercer une profession en contact avec les mineurs, viendrait anéantir.

## « Maladresse »

Du côté des victimes, seule la mère de l'une des jeunes filles est présente à la barre. Elle témoigne du « sentiment de culpabilité » de sa fille d'avoir dénoncé un assistant d'éducation qu'elle appréciait, mais également « des cauchemars » et des regrets « de ne pas lui avoir dit d'arrêter » un geste qu'elle savait déplacé. Elle est suivie par un psychologue. Pour l'avocat de la victime et de sa mère, l'agression sexuelle est caractérisée. Il parle d'une « certaine pression » qui a paru durer « une éternité » pour la collégienne. « Est-ce que quand on est tactile on s'amuse à avoir des gestes appuyés ? La réponse est négative. »

[Les anciens gérants de la brasserie Le commune commune commune 3d14165b-b25b-4d81-a46d-1559b4790a20">Baron passent devant le tribunal d'commune commune commune 1d557eb3-f39d-4986-94f6-fa20cf044f1b">Évreux](#)

Même point de vue pour la substitut du procureur, Juliette Acher. « Il s'agit bien d'une agression sexuelle. Les deux victimes décrivent une caresse. Un geste en dessous de la table sur une zone

intime, à proximité du sexe de mineures. »

Pour la défense, assurée par Me Medi Mokhtari, la lecture du dossier n'est pas bonne. Certes, son client est tactile et s'exprime « par le geste ». Mais c'est culturel, et non porteur d'intentions sexuelles. Et à l'avocat de s'offusquer :

*Aujourd'hui, on entre dans un puritanisme où souffler sur quelqu'un peut rentrer dans les agressions sexuelles. En 2024, on ne peut toucher personne, sinon on risque un procès. Me Medi Mokhtari, avocat de l'ancien assistant d'éducation.*

L'ancien assistant d'éducation a fait preuve de maladresse, mais « on ne peut pas faire le procès de la maladresse ».

[Deux hommes condamnés cinq ans après des cambriolages autour d'Évreux](#)

Un plaidoyer insuffisant pour obtenir la relaxe. Le jeune homme est condamné à six mois de prison assortis d'un sursis simple et a interdiction d'exercer une activité en contact avec des mineurs pendant trois ans. Il est également inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS).